



## **COMPTE-RENDU**

### **Réunion de Conseil Municipal**

### **Du 13 Avril 2015**

L'an deux mille quinze, le treize Avril à 20 h 15, le Conseil Municipal de la commune de Saméon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Yves LEFEBVRE.

Présents : LEFEBVRE Yves, HERBOMMEZ Brigitte, BREMER Grégory, DEBIEVE Nathalie, MERESSE Marie-Pierre, DUHAMEL José, ROUSSELLE Christiane, CAREJE Annick, KRAWCZYK Richard, DEREMEZ Pascal, CHERI Kaye, HERBOMMEZ Jean Luc, RIGOLLE Edouard, EUGENIO Stéphane,

Pouvoirs : De DELCLOY Vincent à BREMER Grégory

Absents: GRUSON Bernard, CURVERS Catherine, NEUILLY Laurence.

Secrétaire de Séance : Stéphane EUGENIO

#### **1) Approbation du compte rendu du 09/03/2015**

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 09 Mars 2015 est approuvé par l'assemblée présente.

#### **2) Budget primitif 2015**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote le budget primitif pour l'année 2015 comme il suit :

Mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
- Investissement	419 890.03€	419 890.03€
- Fonctionnement	1 302 059.64€	1 302 059.64€
<b>TOTAL</b>	<b>1 721 949.67€</b>	<b>1 721 949.67€</b>

#### **3) Taxes Directes Locales**

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2015.

Les taux d'imposition sont les suivants :

Taxe d'habitation : 13.76 %

Taxe foncière : 17.48 %

Taxe foncière non bâti : 48.51 %

#### **4) Subventions aux associations**

Le Conseil Municipal vote à l'UNANIMITE l'attribution d'une subvention aux associations municipales pour un montant global, hors TAPS, de 28 335 € (compte 6574).

#### **5) Enveloppe I.A.T. – Personnel municipal**

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE d'allouer une enveloppe I.A.T. de 19 500€ pour l'ensemble du personnel communal pour l'année 2015.

#### **6) Création d'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe et fermeture d'un poste technique de 2<sup>ème</sup> classe**

Le Conseil municipal décide :

- de procéder à la création du poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 01/11/2015 ;
- de supprimer à compter du 01/11/2015 un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe ;

Les crédits qui étaient jusque-là nécessaires à la rémunération et aux indemnités de l'agent ainsi qu'au paiement des charges sociales et impôts s'y rapportant seront repris, si ce n'est déjà fait, au budget communal aux articles prévus à cet effet.

#### **7) Subvention exceptionnelle au psychologue de l'école**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- D'allouer à M. DUPONT Christian, psychologue scolaire une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 68€ pour financer l'achat d'un test pour l'évaluation du profil des enfants des écoles de Saméon
- De prélever les sommes correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 67, article 6748 du budget 2015.

#### **8) Cimetière**

Le Conseil Municipal DECIDE,

**Art. 1.** Les concessions seront divisées en 3 classes, savoir :

- 1°) concessions perpétuelles ;
- 2°) concessions cinquantenaires ;
- 3) concessions trentenaires ;

**Art. 2.** Le prix du mètre carré de terrain est ainsi fixé pour chaque classe de concession.

- Concessions perpétuelles : 137.20€ le m<sup>2</sup>

Les concessions perpétuelles font l'objet d'un droit d'enregistrement de 25€ qui n'est pas inclus dans le tarif au mètre carré et qui sera demandé lors du paiement.

- Concessions cinquantenaires : 53.83€ le m<sup>2</sup>

- Concessions trentenaires : 35.15€ le m<sup>2</sup>

### **9) Adhésion au service commun « instruction des autorisations du droit des sols »**

Le Conseil Municipal DECIDE A L'UNANIMITE

- D'adhérer au service commun « Instruction des autorisations du droit des sols » géré par la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT ;
- D'autoriser son Maire à signer la convention de création du service d'instruction des autorisations du droit des sols, avec le Président de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT.

### **10) Convention opérationnelle EPF**

Après délibération, le Conseil Municipal

- SOLLICITE l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais, pour qu'il assure l'acquisition, le portage foncier des biens concernés par l'opération selon les modalités définies dans la convention opérationnelle notamment quant aux termes de la rétrocession des biens de la commune.
- AUTORISE M. Le Maire à signer cette convention opérationnelle ad-hoc ainsi que les avenants qui pourraient y être attachés.
- RAPPELLE qu'en l'application de l'article L.2122.22.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal en date du 15 Septembre 2014 pour exercer ou déléguer l'exercice des droits de préemption, à l'occasion de l'aliénation d'un bien, conformément aux dispositions de l'article L 213.3 du Code de l'Urbanisme. Une décision du Maire sera nécessaire à chaque préemption.

### **11) Cession Kangoo**

Après délibération, le Conseil Municipal

- DECIDE de céder gracieusement le bien susnommé à M. BLONDEAU Yves.
- AUTORISE M. Le Maire à signer la déclaration de cession de véhicule et toutes les pièces s'y rattachant.

### **12) Divers**

#### **a) Jury criminel**

Le Conseil Municipal a désigné, par le biais d'un tirage au sort, de 3 personnes inscrites sur les listes électorales de la commune de Saméon, pour le jury criminel :

- Madame FACHE, épouse DESSAUVAGES Catherine, née le 15/08/1977 à ORCHIES, domiciliée 991 rue des Mazures, 59310 SAMEON ;
- Monsieur KRAKOWSKI Mickael, né le 09/07/1987 à DOUAI, domicilié 127, Contour du Richon, 59310 SAMEON ;
- Monsieur BODART Guillaume, né le 04/09/1991 à LILLE, domicilié 80, Rue de Fretin, 59310 SAMEON.

